ANNEXE 01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

27/06/2017

N° E17000266 /38

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 20/06/2017, la lettre par laquelle le préfet de l'Isère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société SARVAL-RHONE Cuirs pour la régularisation administrative d'une activité de préparation de peaux et cuirs sur la commune de REVENTIN-VAUGRIS (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Raymond ULLMANN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Isère, à la société SARVAL-RHONE Cuirs et à Monsieur Raymond ULLMANN.

Fait à Grenoble, le 27/06/2017

Pour le Président,
Le Vice-président,

T. PFAUWADEL

ANNEXE 02

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale
de la protection des populations

Service installations classées

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Isabelle DEMOND
Téléphone : 04 56 59 49 85
Mél : isabelle.demond@isere.gouv.fr

Grenoble, le 21 septembre 2017

Arrêté préfectoral
N°DDPP-IC-2017-09-10

Portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs pour son site de REVENTIN-VAUGRIS

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment le livre Ier, titre II, chapitre III (participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement) et le livre V, titre 1er (installations classées pour la protection de l'environnement) ;

VU la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et notamment son article 15 ;

VU la demande, ainsi que l'étude d'impact et les plans des lieux, présentés le 12 janvier 2017, et complétés le 6 juin 2017, par la société SARVAL-RHONE Cuirs en vue de régulariser la situation administrative de son site de collecte et de traitement de peaux implanté zone industrielle de Vaugris sur la commune de REVENTIN-VAUGRIS ;

VU l'avis de recevabilité de l'inspection des installations classées de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (DDPP38) du 9 juin 2017, précisant que le dossier peut être mis à l'enquête publique ;

VU la décision du 27 juin 2017, par laquelle le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné le commissaire-enquêteur ;

VU l'avis de l'autorité environnementale du 18 août 2017, joint au dossier d'enquête publique et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Isère en vue d'assurer l'information du public ;

CONSIDERANT que le site concerné est répertorié dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes :

- **2350** : Tanneries, mégisseries, et toute opération de préparation des cuirs et peaux à l'exclusion des opérations de salage en annexe des abattoirs et de la teinture, La capacité de production étant supérieure à 5 t/j (70 t/j) : **autorisation (A)** ;

- **2355** : Dépôts de peaux y compris les dépôts de peaux salées en annexe des abattoirs La capacité de stockage étant supérieure à 10 t (2000 t) : **déclaration (D)** ;

- **4802-2-a :** Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). Emploi dans des équipements clos en exploitation d'équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg (402 kg) : **déclaration avec contrôle périodique (DC)** ;

CONSIDERANT que le rayon d'affichage fixé à 1 kilomètre par la rubrique n°2350 intéresse les communes de REVENTIN-VAUGRIS (38), VIENNE (38) et AMPUIS(69) ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Isère ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La demande susvisée sera soumise à une enquête publique d'un mois à compter **du lundi 16 octobre 2017 et jusqu'au jeudi 16 novembre 2017 inclus** dans la commune de REVENTIN-VAUGRIS.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier ainsi qu'un registre d'enquête dans lequel pourront être consignées les observations relatives au projet, seront tenus, à cet effet à la disposition du public, à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS aux jours et heures habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Monsieur Raymond ULLMANN, ingénieur INPG, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de REVENTIN-VAUGRIS pour y recevoir les observations des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet, aux jours et heures suivants :

- le lundi 16 octobre 2017 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 27 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 16 novembre 2017 de 14h00 à 17h00

Lorsqu'elles seront présentées par lettre, les observations du public devront être adressées à monsieur le commissaire-enquêteur, domicilié à la mairie précitée, pour être annexées au registre d'enquête, par ses soins.

Le public pourra également adresser ses observations par voie électronique à :
ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Toutes les observations du public seront consultables et communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier mis à l'enquête publique auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de l'Isère, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 3 : Des affiches annonçant l'enquête publique seront apposées, quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, **soit le vendredi 29 septembre 2017 au plus tard,** par les soins du maire, à la porte de la mairie de REVENTIN-VAUGRIS et dans le voisinage de l'installation projetée, de manière à assurer une bonne information du public.

Cet affichage fera l'objet d'un certificat établi par le maire et adressé à la DDPP de l'Isère (service installations classées), au terme de la durée de l'enquête.

ARTICLE 4 : Il sera également procédé à un affichage, dans les conditions précisées à l'article 3, sur le territoire des communes de VIENNE (38) et AMPUIS (69).

Les certificats d'affichage seront adressés par chaque maire à la DDPP de l'Isère (service installations classées), au terme de la durée de l'enquête publique.

ARTICLE 5 : Le responsable du projet apposera, sauf en cas d'impossibilité matérielle justifiée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, **soit le vendredi 29 septembre 2017 au plus tard**, des affiches annonçant celle-ci sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Ces affiches devront être visibles et lisibles des voies publiques et être conformes aux dispositions de l'arrêté du ministre chargé de l'environnement du 24 avril 2012, fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 6 : En outre, un avis sera inséré, par les soins du Préfet et aux frais de l'exploitant, en caractères apparents, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Isère, **quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique** et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique, en vue de l'information du public.

Cet avis d'enquête publique, ainsi que le résumé non technique de l'étude d'impact du dossier d'autorisation, seront publiés sur le site internet des services de l'Etat en Isère **quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête.**

ARTICLE 7 : Les conseils municipaux des communes de REVENTIN-VAUGRIS (38), VIENNE (38) et AMPUIS (69), seront appelés à formuler un avis motivé sur ce projet, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique.

Les délibérations intervenues, qui devront préciser le nom du pétitionnaire et de la commune du lieu de l'établissement, seront centralisées à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS.

ARTICLE 8 : Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur, après avoir procédé à la clôture du registre, convoquera le demandeur **dans la huitaine** et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire un mémoire en réponse, **dans un délai de quinze jours.**

Le commissaire-enquêteur rédigera ses conclusions motivées et enverra à la DDPP de l'Isère (service installations classées), le dossier complet, y compris les avis des conseils municipaux, dans les **trente jours** à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la DDPP de l'Isère (service installations classées), ainsi qu'à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ces éléments seront publiés sur le site internet des services de l'Etat en Isère dans les mêmes conditions de durée.

ARTICLE 9 : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère. Elle constitue un acte administratif à caractère individuel, dont le seul bénéficiaire est l'exploitant.

ARTICLE 10 : Toute information sur le projet peut être demandée soit au service installations classées de la DDPP de l'Isère située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.85), soit auprès de Madame CHOUPAY, responsable de site de la société SARVAL-RHONE Cuirs (siège social : Zone industrielle de Vaugris – 38 121 REVENTIN-VAUGRIS, tél : 04.74.85.95.43).

ARTICLE 11 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Isère, ainsi que les maires de REVENTIN-VAUGRIS (38), VIENNE (38) et AMPUIS (69) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au commissaire-enquêteur et au pétitionnaire.

Grenoble, le 21 septembre 2017

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
le chef de services

SIGNE

Annick SCHWARZ

ANNEXE 03

PREFECTURE DE L'ISERE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE INSTALLATIONS CLASSEES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2017-09-10 du 21 septembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE REVENTIN-VAUGRIS

concernant la demande présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs

SIEGE SOCIAL : SARVAL-RHONE CUIRS – Zone industrielle de Vaugris – 38 121 REVENTIN-VAUGRIS

NATURE DU PROJET : demande d'autorisation d'exploiter en vue de régulariser la situation administrative de la société SARVAL-RHONE Cuirs pour son activité de collecte et de traitement de peaux implanté zone industrielle de Vaugris sur la commune de REVENTIN-VAUGRIS.

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale,

EMPLACEMENT : Hôtel de ville – 85 rue de la mairie – commune de REVENTIN-VAUGRIS

DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE : Lundi 16 octobre 2017.

DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE : Jeudi 16 novembre 2017.

CONSULTATION DU DOSSIER pendant tout la durée de l'enquête publique , soit du lundi 16 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017 inclus :

– en mairie de REVENTIN-VAUGRIS sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
– sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

Commissaire-enquêteur : Monsieur Raymond ULLMANN, ingénieur INPG

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de REVENTIN-VAUGRIS, aux jours et heures suivants :

- le lundi 16 octobre 2017 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 27 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 16 novembre 2017 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de REVENTIN-VAUGRIS
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame CHOUPAY, (responsable de site) de la société SARVAL-RHONE Cuirs (tél : 04.74.85.95.43), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.85) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

ANNEXE 04

ANNONCES LÉGALES

le dauphiné libéré

Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE
Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos-Cottin
>> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,88 €/HT pour l'année 2016

Catherine Vidal
Directrice Annonces Légales
Portable : 06 22 57 23 53
catherine.vidal@ledauphine.com
Lydie WARAUX
Portable : 06 22 57 23 72
lydie.waraux@ledauphine.com

COMMUNE DE ROCHE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANTSUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Conformément à l'arrêté N°55/2017 en date du 27 Septembre 2017, Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Roche.
Cette enquête publique sera ouverte du **Lundi 16 octobre 2017 au Vendredi 24 novembre 2017.**
Le projet de Plan Local d'Urbanisme porte sur :
- La maîtrise du développement urbain et la qualité architecturale et paysagère
- La préservation de l'environnement et du paysage
- Le maintien d'une économie locale
- Le développement des équipements publics et faciliter les déplacements
- La limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels
Au terme de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.
Le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, est Mme RONIN Caroline, DRH.
Le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de ROCHE, pendant 40 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Roche :
Mairie de Roche, 75 rue Gérard-Vernay, 38090 ROCHE :
• le lundi et le samedi de 9 h à 12 h
• le mardi, le jeudi et le vendredi de 15 h à 18 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sous format papier en Mairie de Roche ; celui-ci sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête **sur le site internet de la mairie :** http://www.roche38.fr, dans la rubrique " La Commune / Plan Local d'urbanisme ".
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé en mairie de Roche.
Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à l'adresse suivante : **Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38090 ROCHE.**
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête **Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38090 ROCHE.** Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à l'adresse de messagerie électronique suivante : enquetepublique@roche38.fr . Elles seront consultables sur le site internet de la mairie : **http://www.roche38.fr** dans les meilleurs délais.
Pendant toute la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Roche pour recevoir ses observations, les jours suivants :
- Samedi 21 Octobre 2017 de 9h à 12h,
- Vendredi 10 Novembre 2017 de 15h à 18h,
- Jeudi 16 Novembre 2017 de 15h à 18h,
- Vendredi 24 novembre 2017 de 15h à 18h
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en **Mairie de Roche et sur le site internet** http://www.roche38.fr, dans le rapport de présentation du PLU chapitre 2, pages 49 à 151, pages 180 à 193 et pages 196 et 197 ainsi que dans la note de présentation du dossier d'enquête mis à disposition du public.
Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :
- à la Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38 090 ROCHE.
- sur le site internet de la mairie : http://www.roche38.fr dans la rubrique La Commune / Plan Local d'urbanisme.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée sur RDV à M. Bernard COCHARD, Maire de ROCHE ou le cas échéant pourra être consultée sur le site internet de la commune http://www.roche38.fr.
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à la Mairie.

840451400

PREFECTURE DE L'ISERE
Direction départementale de la protection des populations
Service installations classées
Installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2017-09-10 du 21 septembre 2017

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Reventin-Vaugris

Concernant la demande présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs
Siège social : SARVAL-RHONE CUIRS - Zone industrielle de Vaugris 38121 REVENTIN-VAUGRIS
Nature du projet : demande d'autorisation d'exploiter en vue de régulariser la situation administrative de la société SARVAL-RHONE Cuirs pour son activité de collecte et de traitement de peaux implanté zone industrielle de Vaugris sur la commune de REVENTIN-VAUGRIS.
Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.
Emplacement : Hôtel de ville - 85, rue de la Mairie
Commune de REVENTIN-VAUGRIS
Date d'ouverture de l'enquête publique : lundi 16 octobre 2017
Date de clôture de l'enquête publique : jeudi 16 novembre 2017
Consultation du dossier pendant tout la durée de l'enquête publique, soit du lundi 16 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017 inclus :
- en mairie de REVENTIN-VAUGRIS sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr
Commissaire enquêteur : Monsieur Raymond ULLMANN, ingénieur INPG
Le commissaire enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de REVENTIN-VAUGRIS, aux jours et heures suivants :
- le lundi 16 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 27 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 16 novembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :
- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de REVENTIN-VAUGRIS
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS
- par voie électronique, en envoyant un courriel à :
ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr
Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère dans les meilleurs délais.
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame CHOUPAY, (responsable de site) de la société SARVAL-RHONE Cuirs (tél : 04.74.85.95.43), ainsi qu'auprès du service installations classées de la Direction départementale de la Protection des populations (DDPP) située 22, avenue Doyen Louis-Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.85) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

840485200

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Avis d'enquête publique

Déclaration de projet n° 1 du " Cadran Solaire " emportant mise en compatibilité du PLU de La Tronche

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-165 en date du 22 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de La Tronche portant à la fois sur l'intérêt général du projet de " Cadran solaire ", projet d'aménagement " de requalification du site du CRSSA " et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Tronche nécessaire à sa réalisation.
La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Tronche avec la déclaration de projet porte sur :
- le règlement graphique : un sous-secteur " Uma " est créé sur le périmètre du projet, un plan masse sur ce même périmètre est annexé;
- le règlement écrit : la zone " Um " du PLU intègre ainsi des règles spécifiques pour le sous-secteur ;
- les orientations d'aménagement : une nouvelle orientation n°8 est créée sur le périmètre du projet ;
- des compléments sont apportés au rapport de présentation.
Le projet n'est pas soumis à étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale. Le dossier comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique.
L'enquête publique se déroulera au pôle technique municipal de La Tronche (38700), 1 chemin de la Pallud, du mardi 17 octobre 2017 à 08h30 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 à 16h30 pour une durée de 39 jours.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public au pôle technique municipal de La Tronche pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture du pôle technique :
- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.
Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole - Immeuble " Le Forum " 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h30 ; le vendredi : de 8h00 à 17h00.
Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet de " Cadran solaire "
Mairie de La Tronche
74 Grande Rue
38700 La Tronche
Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-cadransolaire@lametro.fr
Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Par ordonnance n° E17000317/38 en date du 11 août 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jacques LEGRAS en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public au pôle technique municipal de La Tronche, 1 chemin de la Pallud, aux jours et heures suivants :
- Mercredi 18 octobre 2017 de 09h30 à 12h00
- Lundi 06 novembre 2017 de 09h30 à 12h00
- Vendredi 24 novembre 2017 de 14h00 à 16h00
Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de la Mairie de La Tronche -service urbanisme- (74 Grande Rue, 38700 La Tronche), ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble cedex).
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au pôle technique de La Tronche (1 chemin de la Pallud, 38700 La Tronche), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.
A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet n°1 du " Cadran solaire " emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de la commune de La Tronche sera soumise à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.

840531200

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Avis d'enquête publique

Révision du POS en PLU de Brie-et-Angonnes

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-166 en date du 22 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Brié-et-Angonnes portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brié-et-Angonnes.
Ce projet de PLU s'inscrit dans la volonté de réfléchir à un nouveau projet pour la commune qui se traduit par :
- L'élaboration d'un document d'urbanisme, qui offre davantage d'outils de gestion de l'aménagement et de l'urbanisme communal ;
- Disposer d'un projet d'aménagement et de développement durables qui traduise la volonté communale, en concertation avec la population, d'une meilleure maîtrise du développement de l'urbanisation, ce PADD permettant notamment de gérer la forte pression foncière sur le territoire;
- Respecter le nouveau cadre règlementaire et législatif (loi urbanisme et habitat, Grenelle 1 et 2…) et les documents supra-communaux.
L'enquête publique se déroulera en mairie de Brié-et-Angonnes (38320), 2, place de l'Eglise, du lundi 16 octobre 2017 à 09h00 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017 à 18h00 pour une durée de 33 jours.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Brié-et-Angonnes pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
- le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- le mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- le mercredi : de 09h00 à 12h00
- le jeudi : de 14h00 à 16h00
- le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.
Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole - Immeuble " Le Forum " 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 ; le vendredi de 08h00 à 17h00.
Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Brié-et-Angonnes :
http ://www.brie-et-angonnes.fr/ et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU
Mairie de Brié-et-Angonnes
2, place de l'Eglise
38320 BRIE-ET-ANGONNES
Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :
enquete-publique-brieetangonnes@lametro.fr.
Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.
Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole :
http ://participation.lametro.fr.
Par ordonnance n° E17000286/38 en date du 19 juillet 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Claude Canossini en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Brié-et-Angonnes (38320), 2, place de l'Eglise, aux jours et heures suivants :
- le vendredi 20 octobre 2017 de 09h00 à 12h00
- le mardi 24 octobre 2017 de 14h30 à 18h30
- le mardi 07 novembre 2017 de 14h30 à 18h30
- le vendredi 17 novembre 2017 de 15h00 à 18h00
Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Bernard CHARVET - Mairie de Brié-et-Angonnes (2, place de l'Eglise, 38320 Brié-et-Angonnes) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (" Le Forum " 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Brié-et-Angonnes (2, place de l'Eglise, 38320 Brié-et-Angonnes), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.
A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision du POS en PLU de la commune de Brié-et-Angonnes sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.

840532000

GRENOBLE-ALPES MÉTROPÔLE

Avis d'enquête publique
Portant sur le projet de déclassement du domaine public d'une partie de la rue Galilée à Saint-Martin-d'Hères

Le président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2017-164 en date du 27 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Hères portant sur le projet de déclassement du domaine public métropolitain de la rue Galilée.
L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Martin-d'Hères (38760), 111, avenue Ambroise-Croizat, du lundi 16 octobre 2017 à 9 h au lundi 30 octobre inclus à 17 h pour une durée de 15 jours.
A cet effet, Mme Anne MITAULT est désignée commissaire-enquêtrice.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Saint-Martin-d'Hères pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mme le Commissaire enquêtrice
"Déclassement du domaine public métropolitain rue Galilée"
111, avenue Ambroise-Croizat - CS 50007 - 38760 Saint-Martin-d'Hères
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.
La commissaire-enquêtrice assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Saint-Martin-d'Hères, 111, avenue Ambroise-Croizat, aux jours et heures suivants :
- jeudi 19 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- vendredi 27 octobre 2017 de 14 h à 17 h
Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès du service foncier de Grenoble-Alpes Métropole ("Le Forum", 3, rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex ; service.foncier@lametro.fr)
A l'issue de l'enquête, la commissaire-enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions motivées à M. le Président de Grenoble-Alpes Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Martin d'Hères et au siège de Grenoble-Alpes Métropole.
A l'issue de l'enquête publique, le conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole devra prendre une délibération portant sur le déclassement des espaces concernés par la dite enquête.

841028000

MAIRIE DE MOIDIEU-DÉTOURBE

Avis d'enquête publique

Projet de Plan Local d'Urbanisme et de mise à jour du zonage d'assainissement

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et de mise à jour du zonage d'assainissement pendant 32 jours, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 à 18 heures.
Les principaux objectifs de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête sont :
- Concilier développement communal et volonté de rester un village,
- Améliorer le fonctionnement communal,
- Maintenir la biodiversité du tissu économique local,
- Préserver le cadre de vie rural du territoire,
- Assurer le bon état écologique des milieux naturels.
Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet, trois orientations d'aménagement et de programmation ont été définies.
La mise à jour du zonage d'assainissement vise à rendre cohérentes les orientations en matière d'assainissement avec celles du Plan Local d'Urbanisme.
Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au conseil municipal pour approbation. La mise à jour du zonage d'assainissement sera approuvée par le conseil communautaire de ViennAgglo.
Le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Guy DE VALLÉE.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie, siège de l'enquête, 115, route du Vernéa, 38440 MOIDIEU-DÉTOURBE du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et les vendredis de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la mairie (www.moidieu-detourbe.fr) pendant toute la durée de l'enquête.
Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de MOIDIEU-DÉTOURBE / A l'attention du Commissaire enquêteur / 115, route du Vernéa / 38440 MOIDIEU-DÉTOURBE) ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : enqueteur.plu@moidieu-detourbe.fr
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de MOIDIEU-DÉTOURBE pour recevoir ses observations les :
- vendredi 20 octobre 2017 de 10 h à 13 h,
- mardi 31 octobre 2017 de 10 h à 13h,
- vendredi 17 novembre 2017 de 15 h à 18 h.
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie et sur le site Internet de la Mairie (www.moidieu-detourbe.fr). Il est précisé que ni le projet de Plan Local d'Urbanisme ni la mise à jour du zonage d'assainissement n'ont fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément aux décisions de l'Autorité environnementale du 15 décembre 2016 et du 06 juillet 2017, suite aux demandes d'examen au cas par cas.
À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Moidieu-Détourbe et sur le site Internet de la Mairie.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. le Maire, Gérard LAMBERT, ou au secrétariat de la Mairie.

841074400

COMMUNE DE VILLEMOIRIEU

Avis de mise a l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme et zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales à partir du 16 octobre 2017 jusqu'au 20 novembre 2017 inclus.
Les objectifs du projet de plan local d'urbanisme sont :
- Engager un développement démographique raisonné du territoire Villemorantin
- Maintenir l'organisation polycentrique de la commune
- Encourager le dynamisme local
- Maintenir la continuité des grands ensembles écologiques et paysagers
- Réduire les coupures territoriales et favoriser les modes de déplacements alternatifs
Au terme de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales seront soumis au conseil municipal pour approbation.
Le commissaire enquêteur désigné est Madame Liliane PESQUET-URVOAS.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie, siège de l'enquête, Mairie de VILLEMOIRIEU - Rue Lamartine - 38460 VILLEMOIRIEU les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 18 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 11 h 30. Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : pluvillemoirieu@villemoirieu.com.
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour recevoir ses observations :
- lundi 16 octobre 2017 : 13 h 30-16 h 30
- samedi 21 octobre 2017 : 9 h-12 h
- mardi 7 novembre 2017 : 14 h-17 h
- mercredi 15 novembre 2017 : 14 h 30-17 h 30
- lundi 20 novembre 2017 : 13 h 30-16 h 30, jour de clôture
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.
A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de VILLEMOIRIEU - Rue Lamartine - 38460 VILLEMOIRIEU.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire, ou à son adjointe en charge de l'urbanisme, Madame DA COSTA Marie Isabelle.

Le maire, Daniel HOTE

841119800

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SALAGNON du 20/09/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : PSA IMMOBILIER.
Siège : 181, Chemin de Sicard le Bas - 38890 SALAGNON.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5 000 euros.
Objet : Promotion immobilière, négoce de biens immobiliers en qualité de marchand de biens, location nue ou meublée, et plus généralement toutes opérations portant sur la production,la rénovation ou la transformation de biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Pedro-Antonio DA SILVA, demeurant 181, Chemin de Sicard le Bas - 38890 SALAGNON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE.

840698700

AVIS DE CONSTITUTION

EURL P.EP
Forme : EURL
Dénomination sociale : P.EP
Siège social : 50, chemin des Ecoles, 38300 MAUBEC
Capital : 1 000€
Objet : vente et construction de piscine
Gérance : M. THORIN Johann 50, chemin des Ecoles, 38300 MAUBEC
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Vienne

840830600

Aux termes d'un acte SSP en date à Frontonas du 26/09/2017, il a été constitué une SARL dénommée **MIK METAL**, siège social : 296 chemin de la Verchère, 38290 FRONTONAS, objet social : " La serrurerie, chaudronnerie, tôlerie, pose et maintenance d'automatismes ", durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS de Vienne, capital social : 6000 euros. Gérance : Monsieur Michaël PANICO, demeurant Rue de la Madone 38460 LEYRIEU

840977200

Transferts de siège social

RS EVOLUTION

SAS au capital de 20 000 euros
Siège social : 11 bis, place du Champ de Mars - 38110 Dolomieu
RCS Vienne 814 287 496
Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2017, le siège social a été transféré, à compter du même jour, du 11 bis, place du Champ de Mars - 38110 Dolomieu au **9, rue Eugène Guillemin 69500 Bron**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

840680400

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'appel à candidatures

L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE VILLARD-DE-LANS RECHERCHE :

Une personne physique ou morale, pour la gestion du bar à goûter de la colline des bains".
La Colline des bains de Villard de Lans, intègre un espace de luge, avec plusieurs pistes et remontées mécaniques spécifiques, tout comme un espace débutant pour l'apprentissage du ski. Il est équipé d'enneigeurs artificiels.
Le " bar à gouter " est exploité durant la saison d'hiver, lors de l'ouverture du site de la Colline des bains, soit des vacances de noël, jusqu'à début avril
L'ambiance et la clientèle est avant tout familiale.
Les locaux d'une surface intérieure d'environ 130 m², donnant sur une terrasse de 122 m², et
un local de stockage d'une surface de 9 m², appartiennent à la Commune de Villard de Lans. L'équipement Colline des Bains, dont dépendent ces locaux sont gérés par l'EPIC Office Municipal du Tourisme de Villard de Lans.
L'autorisation temporaire d'occupation du domaine Public sera proposée pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois, à partir du 1er novembre 2017.
Date limite de réception des offres : le jeudi 26 octobre 2017 à 12 h 00

840098300

ANNONCES LÉGALES

le dauphiné libéré

Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE
Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos-Cottin
>> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,88 €/HT pour l'année 2016

Catherine Vidal
Directrice Annonces Légales
Portable : 06 22 57 23 53
catherine.vidal@ledauphine.com
Lydie WARAUX
Portable : 06 22 57 23 72
lydie.waraux@ledauphine.com

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Avis de constitution

Par acte ssp en date du 16 Octobre 2017, il a été constitué une Société par actions simplifiée
Dénomination : MAGELLAN
Siège : 5, Rue François Gérin 38360 Sassenage
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Grenoble
Capital : 100 000 euros
Objet : La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, dans toutes sociétés ou entreprises ; la gestion de son portefeuille de titres de participations, de valeurs mobilières et le placement de ses fonds disponibles ; la réalisation de prestations de conseils et de services notamment en matière de stratégie entrepreneuriale et de stratégie commerciale
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Etienne Descure, demeurant 5, Rue François Gérin 38360 Sassenage

955425700

Transferts de siège social

les avocats

SELASU JM OSTIAN
Maître Jean-Marie OSTIAN - Avocat
18 Boulevard Edouard REY
38000 GRENOBLE

VINTAE FRANCE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5 000 €
RCS Grenoble n° 824 271 068
Siège social : 4 Place Bir Hakeim - 38000 GRENOBLE
Par décision de l'associé unique du 1er octobre 2017, le Siège Social est transféré du 4 Place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE au 2 rue des Suédois 67118 GEISPOLSHEIM-GARE à compter de ce jour.
Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités modificatives seront faites au Greffe de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

Pour avis
Le Président

845569000

BAUD PIANO, SAS, capital : 1 000 euros - **Siège : 26, rue de la Libération 38300 Bourgoin-Jallieu** - 824 770 473 RCS Vienne. Par décision du 29/09/2017, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège au **28, avenue des Alpes - 38300 Bourgoin-Jallieu** à compter de ce jour.

845734600

Changements de gérance

ACTAO CONSEIL

SCOP SARL à capital variable
93 bis, rue du Général Mangin - 38100 GRENOBLE
492 334 560 RCS GRENOBLE
L'assemblée générale des associés, en date du 3 octobre 2017 et tenue au siège social, a décidé à l'unanimité l'élection comme nouvelles gérantes de Mme Touria LE DORZE, domiciliée 15 impasse du Nivolon, 38760 Varces-Allières et Risset et Mme Pascale DENIS-OGIER, domiciliée 57 rue de Cartale, 38170 Seyssinet-Pariset, en remplacement de Mme Evelyne DELMAS et Mme Béatrice HEDOUIN HALLAF, sortantes.

Pour avis, les gérantes

845391000

AVIS

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'ISERE
Direction départementale de la protection des populations
Service installations classées
Installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2017-09-10 du 21 septembre 2017

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Reventin-Vaugris

Concernant la demande présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs
Siège social : SARVAL-RHONE CUIRS - Zone industrielle de Vaugris 38121 REVENTIN-VAUGRIS
Nature du projet : demande d'autorisation d'exploiter en vue de régulariser la situation administrative de la société SARVAL-RHONE Cuirs pour son activité de collecte et de traitement de peaux implanté zone industrielle de Vaugris sur la commune de REVENTIN-VAUGRIS.
Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.
Emplacement : Hôtel de ville - 85, rue de la Mairie
Commune de REVENTIN-VAUGRIS
Date d'ouverture de l'enquête publique : lundi 16 octobre 2017
Date de clôture de l'enquête publique : jeudi 16 novembre 2017
Consultation du dossier pendant tout la durée de l'enquête publique, soit du lundi 16 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017 inclus :
- en mairie de REVENTIN-VAUGRIS sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr
Commissaire enquêteur : Monsieur Raymond ULLMANN, ingénieur INPG
Le commissaire enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de REVENTIN-VAUGRIS, aux jours et heures suivants :
- le lundi 16 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 27 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 16 novembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :
- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de REVENTIN-VAUGRIS
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr
Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère dans les meilleurs délais.
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame CHOUPAY, (responsable de site) de la société SARVAL-RHONE Cuirs (tél : 04.74.85.95.43), ainsi qu'auprès du service installations classées de la Direction départementale de la Protection des populations (DDPP) située 22, avenue Doyen Louis-Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.85) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de REVENTIN-VAUGRIS et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

840632200

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Avis d'enquête publique

Déclaration de projet n° 1 du " Cadran Solaire " emportant mise en compatibilité du PLU de La Tronche

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-165 en date du 22 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de La Tronche portant à la fois sur l'intérêt général du projet de " Cadran solaire ", projet d'aménagement " de requalification du site du CRSSA " et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Tronche nécessaire à sa réalisation.
La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Tronche avec la déclaration de projet porte sur :
- le règlement graphique : un sous-secteur " Uma " est créé sur le périmètre du projet, un plan masse sur ce même périmètre est annexé;
- le règlement écrit : la zone " Um " du PLU intègre ainsi des règles spécifiques pour le sous-secteur ;
- les orientations d'aménagement : une nouvelle orientation n°8 est créée sur le périmètre du projet ;
- des compléments sont apportés au rapport de présentation.
Le projet n'est pas soumis à étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale. Le dossier comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique.
L'enquête publique se déroulera au pôle technique municipal de La Tronche (38700), 1 chemin de la Pallud, du mardi 17 octobre 2017 à 08h30 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 à 16h30 pour une durée de 39 jours.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public au pôle technique municipal de La Tronche pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture du pôle technique :
- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.
Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole - Immeuble " Le Forum " 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h30 ; le vendredi : de 8h00 à 17h00.
Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet de " Cadran solaire "
Mairie de La Tronche
74 Grande Rue
38700 La Tronche
Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-cadransolaire@lametro.fr
Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Par ordonnance n° E17000317/38 en date du 11 août 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jacques LEGRAS en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public au pôle technique municipal de La Tronche, 1 chemin de la Pallud, aux jours et heures suivants :
- Mercredi 18 octobre 2017 de 09h30 à 12h00
- Lundi 06 novembre 2017 de 09h30 à 12h00
- Vendredi 24 novembre 2017 de 14h00 à 16h00
Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de la Mairie de La Tronche -service urbanisme- (74 Grande Rue, 38700 La Tronche), ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble cedex).
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au pôle technique de La Tronche (1 chemin de la Pallud, 38700 La Tronche), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.
A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet n°1 du " Cadran solaire " emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de la commune de La Tronche sera soumise à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.

840641800

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Avis d'enquête publique

Révision du POS en PLU de Brie-et-Angonnes

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-166 en date du 22 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Brié-et-Angonnes portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brié-et-Angonnes.
Ce projet de PLU s'inscrit dans la volonté de réfléchir à un nouveau projet pour la commune qui se traduit par :
- L'élaboration d'un document d'urbanisme, qui offre davantage d'outils de gestion de l'aménagement et de l'urbanisme communal ;
- Disposer d'un projet d'aménagement et de développement durables qui traduise la volonté communale, en concertation avec la population, d'une meilleure maîtrise du développement de l'urbanisation, ce PADD permettant notamment de gérer la forte pression foncière sur le territoire;
- Respecter le nouveau cadre règlementaire et législatif (loi urbanisme et habitat, Grenelle 1 et 2…) et les documents supra-communaux.
L'enquête publique se déroulera en mairie de Brié-et-Angonnes (38320), 2, place de l'Eglise, du lundi 16 octobre 2017 à 09h00 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017 à 18h00 pour une durée de 33 jours.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Brié-et-Angonnes pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
- le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- le mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- le mercredi : de 09h00 à 12h00
- le jeudi : de 14h00 à 16h00
- le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.
Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole - Immeuble " Le Forum " 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 ; le vendredi de 08h00 à 17h00.
Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Brié-et-Angonnes :
http ://www.brie-et-angonnes.fr/ et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http ://participation.lametro.fr
Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU
Mairie de Brié-et-Angonnes
2, place de l'Eglise
38320 BRIE-ET-ANGONNES
Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :
enquete-publique-brieetangonnes@lametro.fr.
Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.
Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole :
http ://participation.lametro.fr.
Par ordonnance n° E17000286/38 en date du 19 juillet 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Claude Canossini en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Brié-et-Angonnes (38320), 2, place de l'Eglise, aux jours et heures suivants :
- le vendredi 20 octobre 2017 de 09h00 à 12h00
- le mardi 24 octobre 2017 de 14h30 à 18h30
- le mardi 07 novembre 2017 de 14h30 à 18h30
- le vendredi 17 novembre 2017 de 15h00 à 18h00
Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Bernard CHARVET - Mairie de Brié-et-Angonnes (2, place de l'Eglise, 38320 Brié-et-Angonnes) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (" Le Forum " 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Brié-et-Angonnes (2, place de l'Eglise, 38320 Brié-et-Angonnes), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.
A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision du POS en PLU de la commune de Brié-et-Angonnes sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.

840660200

COMMUNE DE ROCHE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANTSUR L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Conformément à l'arrêté N°57/2017 en date du 27 Septembre 2017, Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'un chemin rural situé au lieu-dit Les Agnets.
Cette enquête publique sera ouverte du **Lundi 16 octobre 2017 au Vendredi 24 novembre 2017**.
Le projet d'aliénation d'un chemin rural porte sur l'aliénation d'un chemin situé au lieu-dit Les Agnets, perpendiculairement à la route du Jacqueron, entre les parcelles E 648 et E 647.
Au terme de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet d'aliénation du chemin rural sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.
Le maire a désigné Mme RONIN Caroline comme commissaire enquêteur pour le projet d'aliénation du chemin rural.
Le dossier du projet d'aliénation du chemin rural et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de ROCHE, pendant 40 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Roche :
Mairie de Roche, 75, rue Gérard-Vernay, 38090 ROCHE :
• le lundi et le samedi de 9 h à 12 h
• le mardi, le jeudi et le vendredi de 15 h à 18 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sous format papier en Mairie de Roche ; celui-ci sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie : http://www.roche38.fr, dans la rubrique " La Commune / Plan Local d'urbanisme ". Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé en mairie de Roche.
Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à l'adresse suivante : **Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38090 ROCHE**.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête **Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38090 ROCHE**. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à l'adresse de messagerie électronique suivante : enquetepublique@roche38.fr . Elles seront consultables sur le site internet de la mairie : **http://www.roche38.fr** dans les meilleurs délais.
Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Roche pour recevoir ses observations : **le Vendredi 10 Novembre 2017 de 15h à 18h.**
Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :
- à la Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38 090 ROCHE.
- sur le site internet de la mairie : http://www.roche38.fr dans la rubrique La Commune / Plan Local d'urbanisme.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée sur RDV à M. Bernard COCHARD, Maire de ROCHE ou le cas échéant pourra être consultée sur le site internet de la commune http://www.roche38.fr.
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à la Mairie.

841061800

COMMUNE DE ROCHE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANTSUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Conformément à l'arrêté N°55/2017 en date du 27 Septembre 2017, Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Roche.
Cette enquête publique sera ouverte du **Lundi 16 octobre 2017 au Vendredi 24 novembre 2017.**
Le projet de Plan Local d'Urbanisme porte sur :
- La maîtrise du développement urbain et la qualité architecturale et paysagère
- La préservation de l'environnement et du paysage
- Le maintien d'une économie locale
- Le développement des équipements publics et faciliter les déplacements
- La limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels
Au terme de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.
Le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, est Mme RONIN Caroline, DRH.
Le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de ROCHE, pendant 40 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Roche :
Mairie de Roche, 75 rue Gérard-Vernay, 38090 ROCHE :
• le lundi et le samedi de 9 h à 12 h
• le mardi, le jeudi et le vendredi de 15 h à 18 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sous format papier en Mairie de Roche ; celui-ci sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête **sur le site internet de la mairie :** http://www.roche38.fr, dans la rubrique " La Commune / Plan Local d'urbanisme ".
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé en mairie de Roche.
Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à l'adresse suivante : **Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38090 ROCHE.**
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête **Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38090 ROCHE.** Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à l'adresse de messagerie électronique suivante : enquetepublique@roche38.fr . Elles seront consultables sur le site internet de la mairie : **http://www.roche38.fr** dans les meilleurs délais.
Pendant toute la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Roche pour recevoir ses observations, les jours suivants :
- Samedi 21 Octobre 2017 de 9h à 12h,
- Vendredi 10 Novembre 2017 de 15h à 18h,
- Jeudi 16 Novembre 2017 de 15h à 18h,
- Vendredi 24 novembre 2017 de 15h à 18h
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en **Mairie de Roche et sur le site internet** http://www.roche38.fr, dans le rapport de présentation du PLU chapitre 2, pages 49 à 151, pages 180 à 193 et pages 196 et 197 ainsi que dans la note de présentation du dossier d'enquête mis à disposition du public.
Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :
- à la Mairie de Roche, 75 Rue Gérard Vernay, 38 090 ROCHE.
- sur le site internet de la mairie : http://www.roche38.fr dans la rubrique La Commune / Plan Local d'urbanisme.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée sur RDV à M. Bernard COCHARD, Maire de ROCHE ou le cas échéant pourra être consultée sur le site internet de la commune http://www.roche38.fr.
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à la Mairie.

841063200

COMMUNE DE VILLEMOIRIEU

Avis de mise à l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme et zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales à partir du 16 octobre 2017 jusqu'au 20 novembre 2017 inclus.
Les objectifs du projet de plan local d'urbanisme sont :
- Engager un développement démographique raisonné du territoire Villemorantin
- Maintenir l'organisation polycentrique de la commune
- Encourager le dynamisme local
- Maintenir la continuité des grands ensembles écologiques et paysagers
- Réduire les coupures territoriales et favoriser les modes de déplacements alternatifs
Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales seront soumis au conseil municipal pour approbation.
Le commissaire enquêteur désigné est Madame Liliane PESQUET-URVOAS.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie, siège de l'enquête, Mairie de VILLEMOIRIEU, rue Lamartine, 38460 VILLEMOIRIEU les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 18 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 11 h 30. Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : pluvillemoirieu@villemoirieu.com.
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour recevoir ses observations :
- lundi 16 octobre 2017 : 13 h 30-16 h 30
- samedi 21 octobre 2017 : 9 h-12 h
- mardi 7 novembre 2017 : 14 h-17 h
- mercredi 15 novembre 2017 : 14 h 30-17 h 30
- lundi 20 novembre 2017 : 13 h 30-16 h 30, jour de clôture
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.
A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de VILLEMOIRIEU, rue Lamartine, 38460 VILLEMOIRIEU.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire, ou à son adjointe en charge de l'urbanisme, Madame DA COSTA Marie Isabelle.

Le maire, Daniel HOTE

841175600

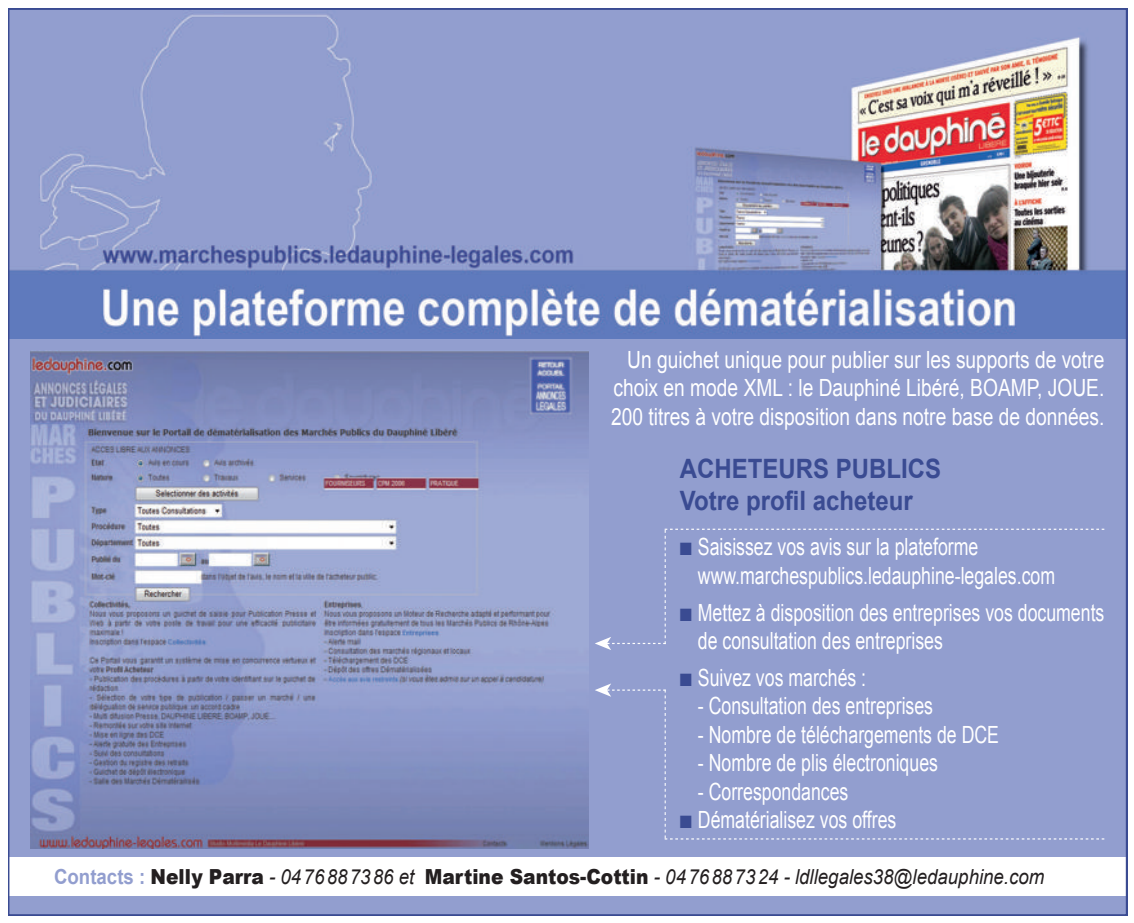

ANNEXE 05

ARRONDISSEMENT DE VIENNE

A2017C03212

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Plan de prévention des risques technologiques impactant les communes de Roussillon, Salaise sur Sanne, Le Péage de Roussillon et Sâblons.

La modification simplifiée du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements ADISSEO France, BLUESTAR SILICONES, ENGRAIS SUD VIENNE, HLOG (ex GEODIS BM), NOVAPEX, RHODIA OPERATIONS, a été prescrite par arrêté préfectoral du 9 juin 2017. L'arrêté est affiché pendant un mois dans les mairies de Roussillon, Salaise sur Sanne, Le Péage de Roussillon et Sâblons ainsi qu'au siège de la communauté de communes du pays roussillonnais.

A2017C03231

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2017-09-10 du 21 septembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE commune de REVENTIN-VAUGRIS.

L'enquête concerne la demande présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs. Siège social : SARVAL-RHONE CUIRS Zone industrielle de Vaugris 38 121 Reventin-Vaugris.

Nature du projet : demande d'autorisation d'exploiter en vue de régulariser la situation administrative de la société SARVAL-RHONE Cuirs pour son activité de collecte et de traitement de peaux implanté zone industrielle de Vaugris sur la commune de Reventin-Vaugris. Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

Emplacement : Hôtel de ville 85 rue de la mairie commune de Reventin-Vaugris.

Date d'ouverture de l'enquête publique : Lundi 16 octobre 2017.
Date de clôture de l'enquête publique : Jeudi 16 novembre 2017.

Consultation du dossier pendant tout la durée de l'enquête publique , soit du lundi 16 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017 inclus : en mairie de REVENTIN-VAUGRIS sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

Commissaire-enquêteur : M. Raymond ULLMANN, ingénieur INPG. Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de REVENTIN-VAUGRIS, aux jours et heures suivants : le lundi 16 octobre 2017 de 9h00 à 12h00, le vendredi 27 octobre 2017 de 14h00 à 17h00, le jeudi 16 novembre 2017 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Reventin-Vaugris- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie de Reventin-Vaugris- par voie électronique, en envoyant un courriel à :
ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr
Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme CHOUPAY, (responsable de site) de la société SARVAL-RHONE Cuirs (tél : 04.74.85.95.43), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.85) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Reventin-Vaugris et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Envie de vous régaler ?

Parce que notre territoire regorge de bonnes tables, chaque semaine notre critique gastronomique passe au crible de ses papilles un restaurant qui vous mettra l'eau à la bouche. Plaisir garanti !

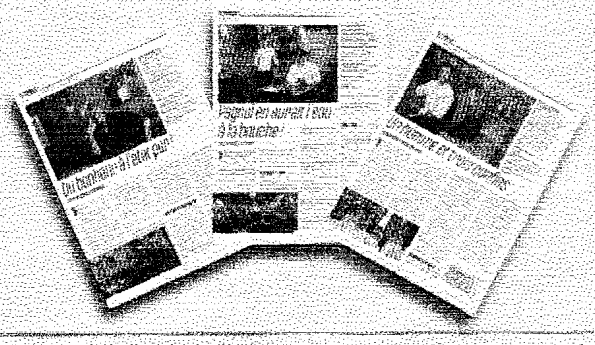

Envie de vous évader ?

Que vous soyez un promeneur du dimanche ou un randonneur aguerri, retrouvez chaque semaine notre balade... testée et approuvée !

ARRONDISSEMENT DE VIENNE

A2017C03385

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale de Territoires

Avis d'enquête publique sur les communes de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, BONNEFAMILLE et VILLEFONTAINE
Plan de prevention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement TOTAL RAFFINAGE FRANCE

Le préfet de l'Isère informe que, par arrêté préfectoral n°38-2017-0-9-12-006 du 12 septembre 2017, il sera procédé du 13 octobre au 13 novembre 2017 inclus, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement TOTAL RAFFINAGE FRANCE à Saint-Quentin-Fallavier, Bonnefamille et Villefontaine. Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Saint-Quentin-Fallavier. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques pouvant être adoptée au terme de l'enquête.

Yves DEBOUVERIE, ingénieur des ponts, eaux et forêts retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi que des registres d'enquête seront à disposition du public dans les mairies de Saint-Quentin-Fallavier, Bonnefamille et Villefontaine, aux jours et heures d'ouverture au public de ces lieux. Par ailleurs, une version numérique du dossier, sur un poste dédié, sera également déposée en mairie de Saint-Quentin-Fallavier. Elle est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu. Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications – rubrique consultations et enquêtes publiques).

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête. Il pourra également adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, en mairie de Saint-Quentin-Fallavier – Place de l'hôtel de ville – 38070 Saint-Quentin-Fallavier – en mentionnant : « PPRT TOTAL RAFFINAGE FRANCE à Saint-Quentin-Fallavier – A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur »,
- par voie électronique, à : ddt-pprt-total-sqf@isere.gouv.fr

Yves DEBOUVERIE se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRT en mairie de :

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER - le 13 octobre 2017 de 9h00 à 12h00.

BONNEFAMILLE - le 14 octobre 2017 de 9h00 à 12h00.

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER - le 25 octobre 2017 de 14h00 à 17h00.

BONNEFAMILLE - le 4 novembre 2017 de 9h00 à 12h00.

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER - le 13 novembre 2017 de 14h00 à 17h00.

Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées, établis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête, seront transmis en préfecture, direction départementale des territoires, service sécurité et risques. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée aux mairies de Saint-Quentin-Fallavier, Bonnefamille et Villefontaine. Ces documents seront consultables par le public dans ces trois mairies, ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an.

Le projet de plan de prévention de risques technologiques (PPRT) de l'établissement TOTAL RAFFINAGE FRANCE à Saint-Quentin-Fallavier n'a pas fait l'objet d'avis émanant de l'Autorité environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont comprises de façon résumée dans la note de présentation non technique du dossier d'enquête et de manière détaillée dans la note de présentation du projet de PPRT.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à :

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère - service sécurité et risques – 17, Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9 ainsi qu'à l'Unité Départementale de l'Isère de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Auvergne-Rhône-Alpes – 44, avenue Marcelin Berthelot 38030 GRENOBLE CEDEX 02.

A2017C03384

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2017-09-10 du 21 septembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE commune de REVENTIN-VAUGRIS.

L'enquête concerne la demande présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs. Siège social : SARVAL-RHONE CUIRS Zone industrielle de Vaugris 38 121 Reventin-Vaugris.

Nature du projet : demande d'autorisation d'exploiter en vue de régulariser la situation administrative de la société SARVAL-RHONE Cuirs pour son activité de collecte et de traitement de peaux implanté zone industrielle de Vaugris sur la commune de Reventin-Vaugris. Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

Emplacement : Hôtel de ville 85 rue de la mairie commune de Reventin-Vaugris.

Date d'ouverture de l'enquête publique : Lundi 16 octobre 2017.

Date de clôture de l'enquête publique : Jeudi 16 novembre 2017.

Consultation du dossier pendant tout la durée de l'enquête publique, soit du lundi 16 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017 inclus ; en mairie de REVENTIN-VAUGRIS sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

Commissaire-enquêteur : M. Raymond ULLMANN, ingénieur INPG. Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de REVENTIN-VAUGRIS, aux jours et heures suivants : le lundi 16 octobre 2017 de 9h00 à 12h00, le vendredi 27 octobre 2017 de 14h00 à 17h00, le jeudi 16 novembre 2017 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Reventin-Vaugris- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie de Reventin-Vaugris- par voie électronique, en envoyant un courriel à :

ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme CHOUPAY, (responsable de site) de la société SARVAL-RHONE Cuirs (tél : 04.74.85.95.43), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.85) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Reventin-Vaugris et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

* * *

ANNEXE 06

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

L'an deux mil dix-sept
le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Blandine VIDOR, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2017

PRESENTS : Mme VIDOR, Maire. M. CHALAMET, Mme BAZILE, Mme COLEON LAYNAUD, Adjoints. M. MARTICORENA, M. GASPARINI, Mme AVENIER GARDE, M. ORENGIA, Mme GIROUD, Mme CAMUS, Mme POCHON, M. BOITON, M. MASSABO, Mme JURY
ABSENTS EXCUSES : Mme RUCHON (pouvoir à M. CHALAMET), M. VACHER (pouvoir à Mme VIDOR), M. PEPIN (pouvoir à Mme BAZILE), M. MUSSELIN (pouvoir à M. ORENGIA), Mme CELARD (pouvoir à M. BOITON)
Secrétaire : Mme POCHON

DELIBERATION N° 2017 – 076

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA SOCIETE SARVAL RHONE CUIRS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique s'est déroulée en Mairie du 16 octobre 2017 au 16 novembre 2017 suite à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la Société SARVAL RHONE Cuirs en vue de régulariser la situation administrative de son site de collecte et de traitement de peaux implanté zone industrielle de Vaugris sur la Commune de Reventin-Vaugris.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral N° DDPP-IC-2017-09-10 portant ouverture de l'enquête publique, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet sous réserve que :

- les points demandés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours soient réalisés afin que la défense incendie de cet établissement soit suffisante pour protéger les riverains, les entreprises adjacentes et l'entreprise elle-même.
- toutes les mesures de réduction des odeurs soient appliquées scrupuleusement.
- toutes les mesures soient prises pour réduire les nuisances sonores à la population environnante.

Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture
le
Publié ou Notifié
le

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE
30 NOV. 2017

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme
En mairie, le 28 Novembre 2017
Mme le Maire,

ANNEXE 07

Envoyé en préfecture le 09/11/2017
Reçu en préfecture le 09/11/2017
Affiché le 13/11/2017
ID : 038-213805443-20171106-CM171106_08-DE

République Française
VILLE DE VIENNE – Isère

DELIBERATION
N° CM171106-08
Séance du Conseil municipal du Lundi 6 Novembre 2017

Date de la convocation : 27 octobre 2017

Heure de la réunion du Conseil municipal : 19h30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Etaient présents : MM. Mmes, Thierry KOVACS, Michèle CEDRIN, Philippe ROMULUS, Mari Carmen CONESA, Daniel PARAIRE, Maryline SILVESTRE, Levon SAKOUNTS, Hilda DERMIDJIAN, Patrick CURTAUD, Alexandra DERUAZ, Manuel BELMONTE, Annie DUTRON, Jean-Yves CURTAUD, Tiphaine VONSENSEY, Pascal CHAUMARTIN, Michèle DESESTRET, Bernard LINAGE, Saadia LEMAISSI, Gérard ODIN, Seyit YILMAZ, Anna BELLOT, Gérard LOUCHARD, Brigitte PHAM-CUC, Gilbert CHASTELIERE, Alain DURAND, Anny GELAS, Claire EL BOUKILI MALLEIN, Jean-François MERLE, Ryma PROST-ROMAND, Dominique ROUX, Adrien RUBAGOTTI.

Absents Excusés : MM. Mme, Geneviève MARTINEAU, Jacques THOIZET, Michel PAVON, Alain BESSON.

Ont donné pouvoir : Mme Geneviève MARTINEAU à M. Gérard ODIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI MALLEIN, M. Michel PAVON à Mme Dominique ROUX, M. Alain BESSON à M. Adrien RUBAGOTTI.

Président de séance : M. Thierry KOVACS, Maire

Secrétaire de séance : Mme Anna BELLOT

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel PARAIRE, 4ème Adjoint en charge du développement économique et de l'emploi

08 - OBJET : Avis sur la demande d'autorisation de la société SARVAL-RHONE Cuirs (ICPE) d'augmenter les capacités de traitement de son site de Reventin-Vaugris.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment le Livre Ier, titre II, chapitre III et le livre V, titre 1er,

Vu l'arrêté préfectoral N° DDPP-IC-2017-09-10 du 21 septembre 2017 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs pour son site de REVENTIN-VAUGRIS,

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement,

Vu l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et notamment son article 15,

Vu la demande de la Direction Départementale de la Protection des Populations précisant que le Conseil Municipal doit rendre son avis sur la demande d'autorisation présentée par la société SARVAL-RHONE Cuirs,

Vu l'étude d'impact et les plans des lieux présentés par la société SARVAL-RHONE Cuirs reçue en date du 21 septembre 2017,

Considérant que le site concerné est répertorié dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Envoyé en préfecture le 09/11/2017
Reçu en préfecture le 09/11/2017
Affiché le 13/11/2017
ID : 038-213805443-20171106-CM171106_08-DE

République Française
VILLE DE VIENNE – Isère

DELIBERATION
N° CM171106-08
Séance du Conseil municipal du Lundi 6 Novembre 2017

Considérant l'enquête publique d'un mois à compter du lundi 16 octobre 2017 et jusqu'au 16 novembre 2017 inclus dans la commune de Reventin-Vaugris,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation de la société SARVAI-RHONE cuirs en vue d'augmenter les capacités de traitement sur le site de Reventin-Vaugris.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à entreprendre toutes formalités administratives, techniques et financières et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Adoptée à l'unanimité des voix après délibération,

Le Maire,
Thierry KOVACS

République Française L.E.F. MAIRIE Ville de Vienne (Isère)

ENVIRONNEMENT - N° d'acte : CM171106-08
Acte exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le
Et affichage le

ANNEXE 08

Envoyé en préfecture le 29/11/2017
Reçu en préfecture le 29/11/2017
Affiché le 30/11/2017
ID : 069-216900076-20171109-0911201712-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AMPUIS

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	**21**	**21**

Séance du 09 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept

et le neuf novembre

Date de la convocation :

03/11/2017

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BANCHET, Maire.

Objet de la délibération :
Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique ICPE relative à la Société SARVAL-RHONE CUIRS à Reventin-Vaugris

Etaient présents : Gérard BANCHET, Yves MONTAGNER, Christian BASTIN, Richard BONNEFOUX, Maryline BILLON, Bernard CHAMBEYRON, Philippe HERARD, Sylvie THETIER, Joëlle CÔTE, Olivier PASCUAL, Gilles THOLLET, Corinne VAUDAINE, Mireille BARRET-BANETTE, Sandrine BRETIN, Yves LAFOY.

Absents excusés
Karinne DAVID donne pouvoir à Maryline BILLON
Anne BAZIN donne pouvoir à Yves MONTAGNER
Ludovic DUFRESNE donne pouvoir à Olivier PASCUAL
Audrey FIERS-VERSANNE donne pouvoir à Joëlle CÔTE
Chantal MAYOUX donne pouvoir à Corinne VAUDAINE
Martial DARMANCIER donne pouvoir à Gérard BANCHET

N°09-11-2017-12

Le Maire expose à l'assemblée qu'une enquête publique, d'une durée d'un mois (du 16 octobre au 16 novembre 2017), a lieu sur la Commune de Reventin-Vaugris : c'est une enquête ICPE relative à la Société SARVAL-RHONE CUIRS. Cette société, installée dans les anciens locaux de SAMSE, a pour activité le traitement des peaux et la tannerie. Elle étend son activité, d'où la nécessité d'une enquête publique, à laquelle les communes limitrophes sont associées.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté n°DDPP-ic-2017-09-10 du Préfet de l'Isère,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un AVIS FAVORABLE sur le projet ci-avant exposé, pour l'enquête publique ICPE relative à la Société SARVAL-RHONE CUIRS à Reventin-Vaugris.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Gérard BANCHET

ANNEXE 09

Le commissaire enquêteur
Raymond ULLMANN
à :

Madame Mallory CHOUPAY
Responsable de Site
SARVAL-RHONE CUIRS SAS

Zone Industrielle
38121 REVENTIN-VAUGRIS

Objet : *Procès-verbal de synthèse suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) déposée par la* société *SARVAL-RHONE CUIRS pour la régularisation administrative d'une activité de préparation de peaux et cuirs*

Réf : - Arrêté Préfectoral N° DDPP-IC-2017-09-10 du 21 septembre 2017

Procès-verbal remis en main propre au maître d'ouvrage

Reventin-Vaugris, le 22 novembre 2017

Madame la Directrice,

A l'issue de l'enquête publique, citée en objet, qui s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2017 inclus, je vous informe qu'au total le public a exprimé quatre observations inscrites ou annexées au registre d'enquête. Ces observations sont résumées ci-dessous.

a1) Monsieur Yves GRAS, Président de l'association CITEE (Citoyens et Environnement en Vallée du Rhône), a déposé une lettre au nom de l'association qui mentionne notamment :

- Le dossier indique que les aménagements envisagés (chambre froide) permettront de faire disparaitre la nuisance potentielle que représentait le stockage à l'aire libre des peaux fraiches. CITTE s'interroge cependant sur les risques présentés par le stockage des déchets : palettes et plateaux en bois, sous-produits animaux, déchets ménagers en mélange, déchets du séparateur d'hydrocarbures.

- Le dossier indique que toutes les mesures sont prises pour éviter les risques de dégagements d'odeurs liés à ces déchets : CITEE prend acte.

- CITEE estime que l'activité des transports liés à la collectes des sous-produits animaux et des déchets organiques (20 camions / jour) ne doit pas permettre le stationnement à l'air libre des camions ou bennes contenant ces déchets. CITEE se demande si les nuisances ressenties par les riverains ne provenaient pas de cette source.

- A propos du risque incendie (palettes et plateaux bois), CITEE attend que SARVAL prenne toute disposition pour se prémunir contre ce risque, en liaison avec les services compétents.

b1) Monsieur DENIZOT, en une ligne, s'exprime contre le projet car : "déjà de très mauvaises odeurs".

c1) Madame Annie PERRET et Monsieur Raymond DUJET mentionnent que des mauvaises odeurs persistent. A la fin de l'été, ils ont subi des soirées épouvantables et ont été obligés de fermer les portes et fenêtres et d'installer des diffuseurs de parfum à l'intérieur de leur maison.

d1) Monsieur Alexandre MARTINS est propriétaire de deux appartements (le long de la RN 7 à Reventin-Vaugris) et ses locataires se sont plaints à de nombreuses reprises d'odeurs très désagréables et de bruits de conteneurs la nuit provenant des établissements SARVAL. Ses derniers locataires sont d'ailleurs partis à cause des problèmes d'odeurs.

Monsieur MARTINS a obtenu un permis de construire pour la construction de trois autres logements sur la parcelle de ce terrain. Néanmoins il hésite à investir suite aux difficultés rencontrées pour louer déjà les appartements existants.

La plupart des observations du public sont ainsi relatives aux nuisances olfactives subies par les riverains.

En outre, parmi les avis émis par les personnes publiques consultées, plusieurs réserves ont été exprimées, dont en particulier celles qui sont résumées ci-dessous.

a2) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a rappelé la nécessité de réaliser plusieurs mises en conformité, dont :

- La défense extérieure contre l'incendie doit permettre de fournir un débit horaire minimal pour le bâtiment Sud de 90 m^3/h. Ce débit sera disponible sans interruption pendant au moins 2 heures.

- La création d'une rétention des eaux d'extinction étant prescrite, sa mise en œuvre est de la responsabilité de l'exploitant, et son volume total doit être de 120 m^3.

b2) La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a relevé plusieurs risques à prendre en compte dont les risques biologiques :

- Aucune procédure particulière n'a été mise en place en cas de signalement d'agents infectieux sur les peaux. Les consignes de nettoyages quotidiens des postes de travail ne sont pas systématiquement respectées (nombreux déchets organiques présents au sol, benne de déchets pas évacuée). Ce problème accroit les risques biologiques, la décomposition des matières organiques peut favoriser le développement d'agents infectieux et même attirer des animaux porteurs de ces agents (la présence de chats a été constatée).

Suite à cette synthèse, je vous prie donc de bien vouloir me préciser les informations complémentaires suivantes :

1°) Quelles sont les causes des nuisances olfactives décrites par les riverains et quelles actions seront mises en place pour y remédier ?

2°) Quels sont les projets de l'entreprise, et dans quels délais, pour mettre en conformité la défense incendie du site telle que demandée par le SDIS (notamment débit horaire minimal et volume minimal de rétention des eaux d'extinction) ?

3°) Quelles actions seront mises en place pour diminuer les risques biologiques tels que décrits par la DIRECCTE ?

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et en vertu de l'article 8 de l'Arrêté Préfectoral cité en référence, je vous invite à produire un mémoire en réponse dans un délai de quinze jours, soit avant le 08 décembre 2017.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations.

Le commissaire-enquêteur,

Raymond ULLMANN

ANNEXE 10

Monsieur Raymond ULLMANN
1 impasse Pablo Picasso
38490 LES ABRETS-EN-DAUPHINE

Reventin, le 06 décembre 2017

Objet : *SARVAL RHONE CUIRS - Enquête publique*

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le mémoire en réponse aux observations faites par le public lors de l'enquête publique relative à l'instruction de notre demande d'autorisation d'exploiter.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes précisions ou renseignements complémentaires que vous jugerez utiles.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.

Aude GIMBLETT
Chargée de missions environnement

PJ :
Mémoire en réponse

SARVAL RHONE CUIRS à Reventin Vaugris (38)

Mise à jour de l'autorisation d'exploiter

Mémoire en réponse aux observations formulées pendant l'enquête publique

GES n°3967

Outre les 3 points issus de la synthèse du Commissaire Enquêteur, nous souhaitons répondre aux autres observations formulées.

A – Réponses aux observations

1 – Réponses à l'association CITEE

a - Les risques associés au stockage des déchets sont maîtrisés grâce aux mesures suivantes :

- Stockage des sous-produits animaux en chambres froides,
- Déchets ménagers en benne étanche dans zone dédiée,
- Palettes et plateaux bois nettoyés avant entreposage.

b - Les camions qui stationnent sur le site sont quasiment tous vides. Seuls 3 camions chargés (les bennes sont systématiquement bâchées) sont stationnés chaque semaine sur le site, les nuits du lundi, jeudi et vendredi, pour respecter les temps de repos des chauffeurs (changement de conducteur).

c – La maîtrise du risque incendie est assurée dans la zone de stockage des palettes au sud du bâtiment par :

- l'interdiction de fumer sur tout le site, sauf à un endroit, sous le porche,
- l'absence de feu à l'air libre en tout point du site,
- la clôture qui interdit l'accès au site,
- l'entretien des transpalettes pour éviter tout départ de feu,
- l'absence de combustible à proximité.

Le SDIS a donné un avis favorable aux dispositions prises.

2 – Réponses aux observations relatives aux odeurs : cf. point 1 de la synthèse du Commissaire Enquêteur

3 – Réponses à l'avis du SDIS

La réserve d'eau à disposition pour la protection incendie sera mise aux normes prochainement.

La mise en place de vannes d'isolement sur la partie terminale des réseaux EU et EP du site est prévue semaine 49 et 50 (cf. plan joint). Ceci permettra le confinement de 200 m^3 sur la voirie interne en cas d'incendie.

4 – Réponses à l'avis de la DIRECCTE: cf. point 3 de la synthèse du Commissaire Enquêteur

B – Réponses aux questions du Commissaire Enquêteur

1 – Nuisances olfactives : causes et remédiation

Pour information, aucune plainte ni doléance des voisins ne nous est parvenue récemment.

En conséquence, les causes décrites par les personnes ayant témoigné sont impossibles à identifier. Ceci d'autant plus que le site SARVAL se trouve dans l'axe des vents qui remontent la vallée du Rhône, à environ 800 m au nord de la station d'épuration de Vienne Reventin.

Pour améliorer la gestion du risque de nuisances, nous proposons que les voisins importunés nous contactent par téléphone en vue d'une identification très rapide de l'origine des odeurs, de sorte que les mesures correctives puissent être mises en œuvre en conséquence.

2 – Défense incendie

Cf. réponse au SDIS

3 – Diminution des risques biologiques

Des consignes de nettoyage ont été mises en place, avec établissement d'une feuille de pointage. Ceci permettra un suivi rapproché des opérations réalisées et une amélioration continue des pratiques.

Une sensibilisation à l'hygiène va être lancée au 1er trimestre 2018, permettant de faire vivre les procédures mises en place à l'issue de la rénovation du bâtiment salage.

200m3 de rétention sur la voirie interne

VANNES D'ISOLEMENT

N

Légende :

- *Clôture, Palissade*
- *Regards*
- *Eaux usées*
- *Eaux pluviales*

10000

REV	DATE	ORIGINE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
01	08/07/16	REALISATION	CBD	--	--
02	21/11/16	PLAN PROJET	MHB	--	--
30	18/09/17	PLAN	MHB	--	--

SARVAL-RHONE CUIRS
SITE DE REVENTIN

SARIAGroup

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE SARIA.S. NE PEUT ETRE REPRODUIT, UTILISE, OU CEDE SANS AUTORISATION

FOURNISSEUR

FORMAT A0

Echl : 1:300

PLAN DES RESEAUX

Type arbre	Sous Zone	Code Tronçon	N° Alinéa	Ensemble
010	06	MAS	001	3